



Achat maison récent, inondation dans ma cuisine, vice cache?

Par **impek**, le **08/08/2008** à **01:49**

Bonjour,

J'ai acheté ma maison il y a 2 mois, et je rencontre des soucis...

En rentrant ce soir, alors qu'il a plu énormément toute la journée, ma cuisine était inondée, de l'eau coulait du plafond, ce qui d'ailleurs l'a fait gonfler à certains endroits, sans compter la moisissure sur les meubles hauts...

Pensez vous qu'il s'agisse d'un vice caché par le vendeur?

Quels sont mes recours si c'est le cas?

Cordialement

Par **Tisuisse**, le **08/08/2008** à **13:38**

Pas forcément, simplement des tuiles qui ne font plus leur office. Pour qu'il y ait vice caché, il vous faudra prouver 2 choses :

- que ce problème existait avant votre achat,
- que votre vendeur avait connaissance de ce problème avant la vente.

Faites, si ce n'est déjà fait, une déclaration de sinistre dégâts des eaux à votre assureur. Votre assureur vous indemniserà pour les dégâts causés mais ne prendra pas en charge la réparation de la toiture : le contrat d'assurance n'est pas un contrat d'entretien.